

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 10 juin 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Finale de la Ligue des Champions : remise du rapport du délégué interministériel aux Grands Événements Sportifs

Les événements qui se sont produits le samedi 28 mai au Stade de France lors de la finale de la Ligue des Champions ont troublé le déroulement de la compétition sportive et gâché la fête pour de très nombreux spectateurs venus assister à la rencontre. Cet épisode est d'autant plus regrettable qu'il a porté atteinte à l'image de la France, alors même qu'elle dispose d'un savoir-faire incontestable et éprouvé en matière d'organisation de grands événements sportifs internationaux.

C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité que toute la transparence soit faite et que les enseignements en soient tirés rapidement, afin que ce type d'incidents ne puisse plus se reproduire. Le rapport demandé au Délégué interministériel aux Grands Événements Sportifs (DIGES) a été remis aujourd'hui à la Première ministre Élisabeth Borne.

Élaboré après recueil des contributions des parties prenantes ayant participé à l'organisation de la manifestation sportive, ce document analyse les raisons, les fragilités et les défaillances qui ont conduit à la situation inacceptable de la soirée du 28 mai.

Il formule une série de recommandations pour améliorer les conditions de l'organisation et de la sécurisation des événements sportifs les plus sensibles.

Cinq axes de recommandations sont ainsi présentés. Ils couvrent tant les modalités de préparation de ce type d'événements, notamment par l'activation, si nécessaire, d'une instance de pilotage national, que celles de leur bon déroulement : garantir la fluidité des accès aux sites et la sécurité du public est le premier des objectifs et le premier devoir de toutes les entités engagées dans l'organisation.

Tout doit donc être prévu, coordonné et anticipé pour garantir la sécurité des spectateurs et privilégier la qualité de leur expérience, sans qu'il soit besoin de recourir aux moyens du maintien de l'ordre.

Le rapport formule à cet égard un ensemble de propositions pour s'assurer de la prise en compte, par l'ensemble des acteurs, de la totalité des risques inhérents à

des rassemblements de grande ampleur. Qu'il s'agisse des mouvements de foule ou de la prévention vigilante des actes de délinquance et d'atteinte aux biens et aux personnes, la prévention de ces risques doit être systématiquement coordonnée. Les dispositifs mis en place doivent pouvoir s'adapter aux événements en temps réel. Le document propose à cet égard une série de recommandations opérationnelles.

Enfin, parmi les réponses à la situation créée le 28 mai, le rapport souligne également la nécessité de systématiser l'usage de billetterie sécurisée.

La Première ministre Élisabeth Borne a chargé le ministre de l'Intérieur et la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques de se saisir des recommandations qu'il contient pour les mettre en œuvre sans délai.

Conformément aux engagements pris, le rapport remis aujourd'hui à la Première ministre est immédiatement rendu public.

---

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)  
Hôtel de Matignon - 57 rue de Varenne, 75007 Paris

---